



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAZION

06/06/2024

DATE D'AFFICHAGE

06/06/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	15
VOTANTS	19

N° 2024-061-25

L'an deux mille vingt-quatre,
le Mardi onze Juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Séverine VINCENDEAU, Jérémy
MESSAOUDI, Isabelle AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Jean-
Pierre LONCQ, Sylvie BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS,
Xavier SIBILLE, Camille FLEURY et Christian ROERO.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Mylène BEYAERT, a donné procuration à Ingrid DUPUIS,
Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO,
Frédéric GUARCH-FERRER, a donné procuration à Jérémy MESSAOUDI,
Béranger MARTIN, a donné procuration à Pierre ARMAND.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick
GAZAN.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR AU TITRE DES AIDES AUX COMMUNES (AXE 2) – AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS DES CANDOULIERS (EN DEUX TRANCHES FONCTIONNELLES)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, l'avant-projet concernant
l'aménagement de l'aire de loisirs des Candouliers.

La Commune de BRAS, propriétaire de cet espace, est en charge de cette
réalisation qui est de sa compétence.

Dans un cadre naturel remarquable, ce site de près de 3 hectares a déjà
été aménagé avec la création d'espaces de détente familial, de loisirs et
d'activités sportifs.

Il est situé à proximité immédiate du groupe scolaire.

Fort de son succès, il a été souhaité de développer ce site, et de proposer
de nouvelles activités sportives, et de nouvelles installations familiales et
touristiques.

Une étude pré-opérationnelle a été menée en collaboration avec le CAUE
du Var.

.../...

.../...

Les enjeux du projet d'aménagement :

- Préserver l'identité du site : le lieu-dit des Candouliers marque l'entrée de la commune de Bras en arrivant de la D28 (Brignoles ou Le Val). Son passif agricole est très marqué et symbolisé par de nombreuses restanques. L'intégration paysagère des aménagements est donc essentielle afin de préserver le site ;

- Créer des espaces ombragés : nous constatons que l'espace de loisirs des Candouliers est majoritairement utilisé au printemps et à l'automne. Le projet intégrera une plantation importante tout en permettant de conserver un espace scénique et sportifs pour les gros événements ;

- Développer l'offre sportive, ludique et de détente : afin de répondre à une demande croissante des habitants, le projet devra diversifier actuelle. En ce sens, une grande consultation de nos administrés a été effectuée et nous souhaitons proposer les activités suivantes :

- Piste de course à pied,
- Pumptrack,
- Divers jeux d'agilité, d'escalade et de motricité,
- Accrobranche accessible sans surveillance,
- Kiosque d'environ 80-100m²,
- Jeux pour la tranche 0-6 ans,
- Tyrolienne,
- Cage crossfit,
- Jeux de grimpe type araignée,
- Aire de pique-nique et de détente ;

- Développer l'offre de stationnement afin de répondre à l'affluence y compris lors des événements organisés du site. Actuellement, un parking est déjà aménagé et sa capacité pourrait répondre au besoin quotidien futur. La partie sud-est non utilisée dans l'aménagement actuel permet de créer ponctuellement un espace de stationnement pour les gros événements (concert, manifestations sportives, ...). Un espace non aménagé d'une capacité de 50 à 100 véhicules devra également accueillir ponctuellement du stationnement ;

- Développer une offre de stationnement de 5 à 10 places pour les camping-cars. Cet aménagement sera une aire non équipée (électricité, vidange) mais proposera un espace qualitatif d'accueil.

Cet aménagement rentre pleinement dans une volonté de développer la pratique sportive, et ainsi, dans les objectifs de notre labélisation « Terre de Jeux 2024 ».

.../...

.../...

Cet avant-projet a été établi (en deux tranches fonctionnelles) en vue de solliciter l'octroi d'une subvention d'investissement susceptible d'être allouée dans le cadre de l'aide départementale, axe 2 « Aides aux communes ».

Il propose d'en discuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de ces travaux subventionnables, en deux tranches fonctionnelles,
- Approuve l'avant-projet dressé par le Maire, dont le montant Hors T.V.A. s'élève à la somme de 940 382,72 € (neuf cent quarante mille trois cent quatre-vingt-deux € soixante-douze cent Hors T.V.A.),
 - Tranche 1 : 440 228,13 € Hors T.V.A.
 - Tranche 2 : 500 154,59 € Hors T.V.A.
- Sollicite du Conseil Départemental du Var, l'attribution d'une subvention spécifique au titre de l'aide départementale, axe 2 « Aides aux communes », pour les deux tranches fonctionnelles,
- Arrête le plan de financement pour les deux tranches fonctionnelles, tel qu'il est détaillé sur l'annexe jointe au dossier,
- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont votés au budget de l'année 2024,
- Charge le Maire d'établir et de transmettre la demande de subvention correspondante à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Var.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 08 Juillet 2024.

Le Maire,

